

# Édito

## Quelle scolarité pour les enfants de réfugiés ?



“ L'arrivée de milliers de réfugiés nous interpelle à de nombreux égards. En tant que responsables d'enseignement, c'est naturellement de leur scolarité que nous nous préoccupons en premier lieu, d'autant que nous savons à quel point l'intégration à l'école peut contribuer à l'intégration des familles dans leur nouvel environnement.

Depuis septembre, des mesures concrètes ont été prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue, notamment, de renforcer le dispositif DASPA<sup>1</sup>. Plusieurs écoles de notre réseau organisant déjà un DASPA se voient octroyer des périodes supplémentaires pour répondre à l'afflux des demandes, comme c'est le cas à l'Institut Saint-Joseph de Trois-Ponts, par exemple.

À Tournai, une association inédite entre l'enseignement libre et la ville a permis à quatre écoles fondamentales<sup>2</sup> d'accueillir des enfants. Au niveau du secondaire, l'appel à candidatures de la Ministre pour initier l'ouverture d'un dispositif d'accueil et de scolarisation d'élèves primo-arrivants a aussi été entendu. Plusieurs établissements volontaires ont décidé de collaborer, de sorte qu'une convention de partenariat devra être signée pour matérialiser cette collaboration.

Outre la scolarisation, nous avons également été questionnés quant au rôle éventuel que pourraient jouer les internats de l'enseignement catholique dans l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Aussi, le SeGEC a-t-il lancé une enquête exploratoire afin d'identifier les internats potentiellement favorables à ce type d'accueil et les disponibilités concrètes de ceux-ci.

Les réponses doivent encore être analysées avec plus de précision, mais on estime, à ce stade, que sur les dix-sept établissements qui ont répondu à notre enquête<sup>3</sup>, sept se montreraient disposés à accueillir des MENA (qu'ils soient filles, garçons, d'âge primaire et/ou secondaire), les autres n'ont malheureusement pas de place disponible. Nombre de difficultés sont cependant soulignées et constituent un frein à cet accueil : l'absence d'encadrement les week-ends et durant les congés scolaires ; la nécessité d'obtenir des moyens humains supplémentaires pour encadrer spécifiquement ces jeunes, ou encore l'isolement en zone rurale peu desservie de certains établissements.

Toutes les réponses souhaitables ne pourront sans doute pas être apportées, mais chacun peut, à la mesure de ses responsabilités, œuvrer à un « devoir d'humanité », fût-ce par le regard porté sur son « prochain », même s'il est venu de loin ou porteur d'une autre culture. ■

**Étienne MICHEL**

*Directeur général du SeGEC*

8 octobre 2015

1. Dispositif de scolarisation et d'accueil spécifique à destination des élèves primo-arrivants

2. Pour le réseau libre : l'école Saint-Piat (*voir p. 7*) et l'école des Frères

3. Notre réseau compte 59 internats sur l'ensemble du territoire Wallonie-Bruxelles.